



Extrait du Registre des Délibérations  
Comité Syndical  
Séance du 20 mars 2019

**Date de la convocation** : 20 février 2019

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres Titulaires :**

Marc CABANE, *Président* ;  
Jean-Pierre BARRERE, Michel BERNOS, Bernard DUPONT, Arthur FINZI, Michèle LABAN WINOGRAD,  
Jean-Pierre MIMIAGUE, *Vice-Présidents* ;

André ARRIBES, Jean-Claude BOURIAT, Patrick BURON, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Marc DENAX,  
Jean-Michel DESSERE, Victor DUDRET, David DUIZIDOU, Claude FERRATO, Dino FORTE, Gérard  
GUILLAUME, Pierre LAHORE, Jean-Pierre LANNES, Claudette LARRIEU, Didier LARRIEU, Lucien  
LARROZE, Jacques LOCATELLI, Jean MALABIRADE, Francis PEES, Charles PELANNE, Jean-Louis  
PERES, Jean-Pierre PEYS, Alain TREPEU.

**Membres suppléants :**

Kenny BERTONAZZI (a suppléé Jean-Paul BRIN), Gilbert DANAN (a suppléé François BAYROU), Michèle  
ETCHEVERRY (a suppléé Michel CAPERAN), Manuel FERREIRA (a suppléé Bernard LAYRE), Martine  
HURBAIN (a suppléé Michel CHANTRE), Régine LAURENT (a suppléé Michel PLISSONNEAU), Jeanine  
LAVIE-HOURCADE (a suppléé Francis HUNAUT), Alain LECHON (a suppléé Michel CUYAUBE), Michel  
MAGENDIE (a suppléé Claude BORDE BAYLACQ).

**ETAIT REPRÉSENTÉE :**

Corinne TISNERAT (a donné pouvoir à Marc CABANE).

**ETAIENT EXCUSÉS :**

Jean-Marc ARBERET, Francis CHAUVELIER, Patrick CLERIS, Ginette CURBET, Jean-Michel DE  
PROYART, Bruno DURROTY, Pascal FAURE, Michel FLECHELLE, Martine LOUSTAU, Nicolas  
PATRIARCHE, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

**ETAIENT ABSENTS :**

Jean-Michel BALEIX, Catherine BIASON, Philippe CASTETS, Jean-Pierre CRABOS, Robert DEMONTE,  
André DUCHATEAU, Anne-Marie FOURCADE, Claude FOURQUET, Pascal GIRAUD, Arnaud JACOTTIN,  
Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Gwendoline LAVIGNE, Véronique  
LIPSOS-SALLENAVE, Charles MURILLO, Geneviève PEDEUTOUR, Alexandre PEREZ, Bernard  
POUBLAN, Jean-Claude SETIER, Bernard SOUDAR, Alain VAUJANY.

**N°2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018  
ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

**Rapporteur** : Monsieur le Président

**Mesdames, Messieurs,**

## ■ I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2018 a été exécuté **en dépenses** à hauteur de **516 636,03 €** soit une réalisation d'environ 66 % de la dépense courante prévisionnelle.

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général 172 366,54 €**

Ce chapitre, qui représente 37 % des dépenses de gestion, est consacré notamment aux charges de location immobilière, assurance, maintenance, fournitures mais aussi aux frais d'études et de prestations extérieures. Les dépenses suivantes peuvent plus particulièrement être relevées :

#### **Article 6281 – Concours divers : 59 610,00 €**

Le programme de travail avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées a donné lieu à une contribution d'un montant de 56 700 € pour l'année 2018. Cette cotisation correspond à 135 jours de travail. A cette contribution, se sont ajoutées les cotisations reconduisant les adhésions à la Fédération Nationale des SCoT (2 310 €) et à l'Association LEADER France (600 €).

#### **Article 617 – Etudes : 40 200,00 €**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le Syndicat Mixte du Grand Pau a engagé l'élaboration d'un guide méthodologique innovant et expérimental visant à favoriser un aménagement de qualité : « Connaître pour agir sur le territoire du Grand Pau ». Le groupement d'études missionné pour réaliser la prestation a achevé son travail à l'automne 2018. Une exposition de restitution de ce travail a été organisée le 23 octobre 2018. Le paiement de la phase 1 de l'étude avait été réalisé sur l'exercice 2017, l'exercice 2018 porte le paiement du solde.

#### **Article 6288 – Autres services extérieurs : 18 293,05 €**

Dans le cadre de son programme d'animation territoriale Energie/Climat, le Syndicat Mixte du Grand Pau a signé en 2017 une convention de partenariat avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Ce partenariat de recherche et de développement a pour but l'amélioration de l'outil Clim'Urba, en le testant sur un cas d'application concret à savoir le SCoT du Grand Pau. Cela consiste à utiliser l'outil pour analyser le SCoT et partager les résultats sous forme d'ateliers participatifs avec les techniciens du Grand Pau et de l'AUDAP. L'opération est prise en charge à 50 % par le CEREMA et à 50 % par le Grand Pau. Un acompte a été versé en 2017. Le solde est imputé sur l'exercice 2018 (11 381,16 €). Sur cet article sont également imputés les frais d'hébergement du site Internet (777,60 €).

#### **Article 6132 – Locations immobilières : 12 572,43 €**

Cette ligne concerne les loyers et les charges réglés à la SCI Aquitaine Réhabilitations pour les locaux occupés par l'équipe technique au 4 de la rue Adoue.

### **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 316 918,93 €**

Ce chapitre représente 69 % des dépenses de gestion. Il regroupe la rémunération du personnel, les cotisations diverses ainsi que l'acquisition des titres restaurant dont bénéficient les agents.

L'équipe du Syndicat est composée de :

- 4 agents titulaires
- 1 agent contractuel
- 1 agent mis à disposition à 100 % de son temps de travail par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées

Pour rappel, les frais d'assurance du personnel sont imputés au chapitre 011 (19 996,07 €).

Ces dépenses ont couvert les indemnités des élus (Président et 6 Vice-Présidents), les cotisations de retraite les concernant, mais aussi leurs frais de déplacements le cas échéant. Elles représentent 5 % des dépenses de gestion.

**■ II- RECETTES DE FONCTIONNEMENT****Chapitre 74 – Dotations et participations****455 676, 52 €****Article 74758 – Participation autres groupements**

Pour le financement de la section de fonctionnement, la cotisation des EPCI membres, prélevée en 2018, à raison de 1,65 €/habitant (0,76 €/ habitant pour la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) a procuré un produit courant de 380 048,00 €, soit 74 % des recettes réelles de fonctionnement.

**Article 74718 – Autres participations de l'Etat**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, le Grand Pau a engagé un travail de sensibilisation sur la prise en compte de l'énergie et du climat dans les politiques d'urbanisme. Une collaboration avec l'ADEME a été mise en place. Celle-ci donne lieu à la prise en charge par l'ADEME d'un certain nombre de dépenses via l'attribution d'une subvention d'un montant total de 29 854 €. Un premier versement a été effectué sur l'exercice 2017, le solde est réalisé sur l'année 2018 : 11 552,52 €.

**Article 7472 – Participation Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine**

Il s'agit du soutien à l'ingénierie du Grand Pau dans le cadre de la programmation LEADER : 10 000 €.

**Article 7473 – Participation Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques**

Le Département soutient les postes dédiés à l'animation et à la gestion du programme LEADER : 15 000 €.

**Article 7477 – Budget communautaire**

Tout au long de la programmation LEADER, le Grand Pau bénéficie d'un soutien aux frais salariaux qu'il consacre à l'animation et à la gestion du programme. A cela s'ajoutent les subventions sollicitées dans le cadre des projets portés par le Syndicat.

Il est à noter que les articles 7472 et 7477 font l'objet, chaque année, de rattachements en attente de versement effectifs des aides allouées dans le cadre du programme LEADER. Ainsi, les délais d'instruction et les logiques de « paiements associés » laissent un montant significatif à percevoir de la Région (subvention 2016), et du FEADER (subventions 2015, 2016, 2017 et 2018).

**Chapitre 013 – Atténuations de charges****28 011,71 €**

Le Syndicat Mixte du Grand Pau perçoit des reversements de charges liées aux rémunérations des agents absents pour congés maternité ou longue maladie.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante****3 232,00 €**

Ce chapitre représente la participation des agents aux tickets restaurant.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels****2 731,31 €**

Il s'agit notamment de régularisations de sommes trop versées.

**Le résultat propre à l'exercice 2018 ressort, dès lors, à – 26 984,49 €** pour la section de fonctionnement.

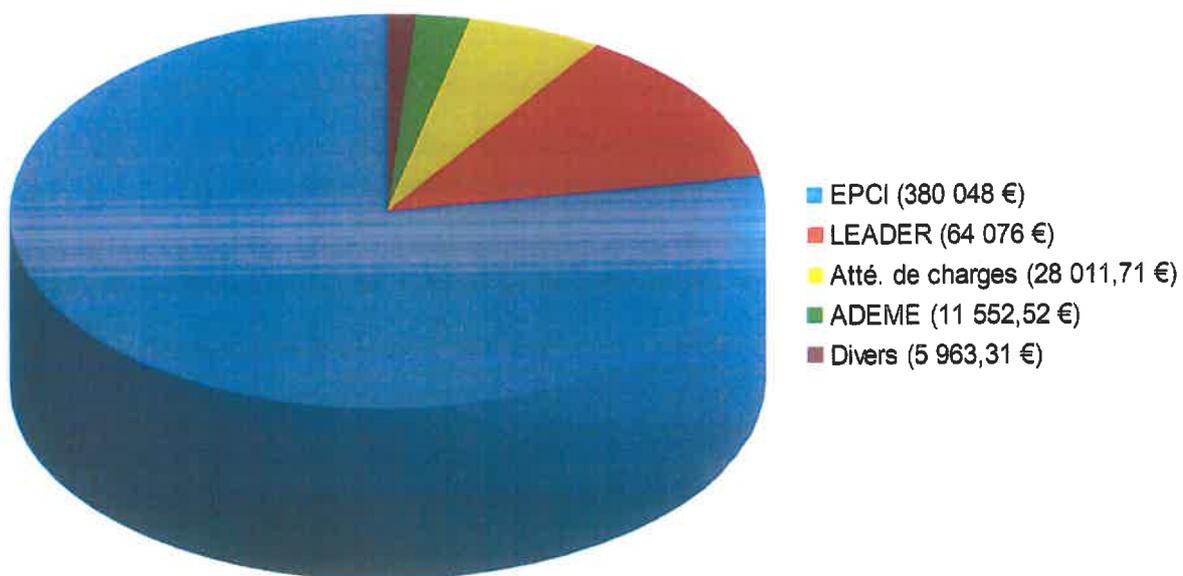
Cumulé avec la reprise de l'excédent initial, il porte le **résultat brut de clôture à + 281 514,18 €.**

La section d'investissement ne nécessitant pas de besoin de financement, il est proposé de conserver ce résultat de **281 514,18 €** en section de fonctionnement pour l'affecter aux dépenses nouvelles du BP 2019.

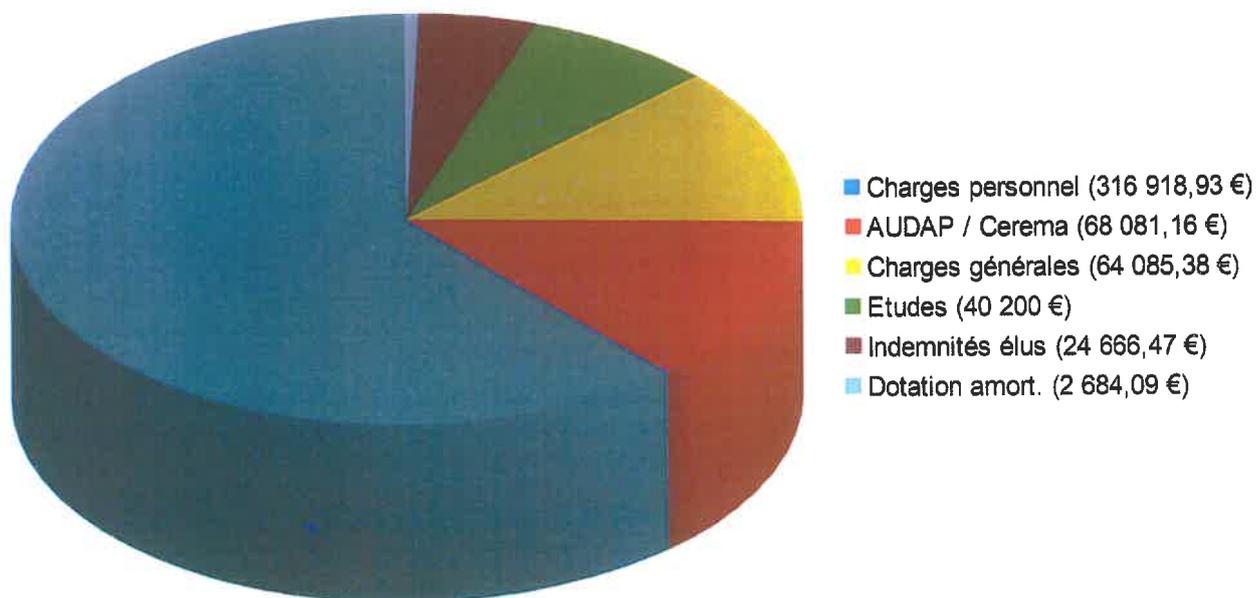
## FONCTIONNEMENT 2018

**Ressources : 489 651,54 €**

Hors résultat reporté (308 498,67 €)



**Affectation en dépenses : 516 636,03 €**



### ■ III- INVESTISSEMENT

---

En ce qui concerne la **section d'investissement**, des dépenses de renouvellement de matériel informatique et logiciels ont été réalisées en 2018, pour un montant de 4 393,79 €.

En termes de recettes, outre le FCTVA et les recettes d'ordre nécessaires à l'amortissement des biens, une avance remboursable a été perçue de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du programme LEADER (50 000 €).

**Le résultat propre à l'exercice 2018 ressort, dès lors, à + 48 645,30 € pour la section d'investissement.**

Cumulé avec la reprise de l'excédent initial, il porte le **résultat brut de clôture à + 63 356,83 €.**

**INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLES		PREVU	REALISE
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00 €	1 068,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 745,62 €	3 325,79,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>D1</b>	<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>14 655,53 €</b>	<b>4 393,79 €</b>
16872		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>D2</b>	<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL D1 + D2</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>67 745,62 €</b>	<b>4 393,79 €</b>
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	
10222		FCTVA	350,00 €	355,00 €
1068		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>R1</b>	<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>350,00 €</b>	<b>355,00 €</b>
16872		AUTRES DETTES	50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>R2</b>	<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
40		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 684,09 €	2 684,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>R3</b>	<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 684,09 €</b>	<b>2 684,09 €</b>
<b>TOTAL R1+ R2+ R3</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>53 034,09 €</b>	<b>53 039,09 €</b>
001	R3	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE AU 01/01	14 711,53 €	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018</b>				<b>48 645,30 €</b>
<b>RESULTAT AU 31.12.2018</b>				<b>63 356,83 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	LIBELLES		PREVU	REALISE
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	341 915,99 €	172 366,54 €
012		CHARGES DE PERSONNEL	350 300,00 €	316 918,93 €
022		DEPENSES IMPREVUES	58 598,59 €	0,00 €
65		CHARGES DE GESTION COURANTE	27 500,00 €	24 666,47 €
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>D1</b>	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>781 314,58 €</b>	<b>513 951,94 €</b>
42		OPERAT° D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 684,09 €	2 684,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>D2</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 684,09 €</b>	<b>2 684,09 €</b>
<b>TOTAL D1+D2</b>		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>783 998,67 €</b>	<b>516 636,03 €</b>
2		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 01/01	308 498,67 €	
013		ATTENUATION DE CHARGES	11 000,00 €	28 011,71 €
74		DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	460 000,00 €	455 676,52 €
75		PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 500,00 €	3 232,00 €
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €	2 731,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>R1</b>	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>475 500,00 €</b>	<b>489 651,54 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018</b>				<b>- 26 984,49 €</b>
<b>RESULTAT AU 31.12.2018</b>				<b>281 514,18 €</b>
<b>AFFECTATION :</b>				
Investissement : 0 € (article 1068)				
Fonctionnement : 281 514,18 € (article 022)				

Les résultats bruts de clôture au 31/12/2018 sont donc arrêtés à :  
+ 63 356,83 € pour la section d'investissement,  
+ 281 514,18 € pour la section de fonctionnement.

**Après avis du Bureau du 22 février 2019, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1- Désigner Monsieur MIMIAGUE, Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif 2018,
- 2- Approuver le compte administratif 2018 joint à la présente délibération,
- 3- Arrêter les résultats bruts de clôture au 31/12/2018 à :  
+ 63 356,83 € pour la section d'investissement,  
+ 281 514,18 € pour la section de fonctionnement.
- 4- Affecter l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à reprendre au Budget 2019 de la manière suivante : 281 514,18 €, cette disponibilité pouvant être affectée aux propositions du Budget primitif 2019.

**Le Président se retire au moment du vote.**

Conclusions Adoptées  
à l'unanimité

Suivent les Signatures  
Pour Extrait Conforme,



**Le Président,**

**Marc CABANE**